EXÉGÈSE DE SOŪRAT

Al-Fātiḥah

سُورَةُ ٱلْفَاتِحَةِ

LA SCIENCE DE L'EXÉGÈSE (TAFSĪR) EST UNE SCIENCE HONORABLE PAR LAQUELLE ON PARVIENT À COMPRENDRE LES SENS DU QOUR'ĀN HONORÉ

MAKTABA

EXÉGÈSE DE SOŪRAT

Al-Fātiḥah

سُورَةُ ٱلْفَاتِحَةِ

Première édition : Avril 2024

MAKTABA

Le Messager d’Allāh (صلَّى الله عليه وسلم) a dit :

« القرءان إما حجة لك أم عليك »

(Al-Qourʾānou ʾimmā ḥoujjatoun laka ʾam `alayka)

Ce qui signifie : « **Le Qour'ān est une preuve pour toi ou contre toi** » [rapporté par Mouslim].

C’est-à-dire que si la personne interprète mal le Qour'ān, cela sera contre elle. Ainsi, il n'est pas permis d'interpréter le Qour'ān selon son propre avis, mais on demande aux gens de la connaissance digne de confiance.

بِسْمِ اللهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيم

Je commence par le nom d'Allāh, Ar-Raḥmān Ar-Raḥīm

Exégèse (tafsīr) de soūrat Al-Fātiḥah

Introduction

La louange est à Allāh, Qui a honoré la communauté de Mouḥammad par le Qour'ān honoré et l'a préservé de la falsification de tout entêté. Que l'élévation en degré, l'honneur et la préservation de sa communauté de ce qu'il craint pour elle soient accordés à notre maître Mouḥammad, celui qui appelle par la volonté d'Allāh au chemin de bonne guidée, ainsi qu'à sa famille l'élite et ses compagnons purs.

Certes, la science de l'Exégèse (tafsīr) est une science honorable par laquelle on parvient à comprendre les sens du Qour'ān honoré.

C'est grâce à cette science aussi que l'on extrait les jugements de la Loi et que l'on tire des leçons de ce qu'il contient comme récits et moralités et autres choses utiles, en plus de ce que l'on apprend comme causes de descente des 'āyah en connaissant celles qui sont mecquoises et celles qui sont médinoises, celles qui sont explicites (mouḥkamah) et celles qui sont non explicites (moutachâbihah).

Ainsi, que celles qui abrogent (nāsikh) et celles qui sont abrogées (mansoūkh), celles qui sont particulières (khāṣṣah) et celles qui sont générales (`āmmah), celles qui sont une promesse de récompense et celles qui sont une menace de châtiment, et autre que cela.

Compte tenu du grand besoin des lecteurs francophones, la traduction a été faite avec un grand souci de rigueur quant au choix des termes et en évitant les expressions qui pourraient entraîner le lecteur à avoir de fausses croyances qui lui seraient préjudiciables dans ce bas-monde et dans l'au-delà.

أعوذُ بالله من الشّيطان الرّجيم

('a`oūdhou bi l-Lāhi mina ch-chayṭāni r-rajīm)

Al-Isti`ādhah (la demande de la préservation) ne fait pas partie du Qour'ān selon l'Unanimité. Elle signifie : je demande la préservation par Allāh, pour qu'Il me préserve du mal du chayṭân, contre celui qui s'est rebellé, l'injuste, le non-croyant parmi les jinns.

Ar-rajīm vient dans le même sens qu’al-marjoūm, c'est-à-dire celui qui est éloigné du bien, qui est chassé, humilié. Il est recommandé de commencer avec al-isti`ādhah avant de réciter le Qour'ān, c'est là l'avis de la majorité.

﴿فَإِذَا قَرَأْتَ الْقُرْآنَ فَاسْتَعِذْ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ﴾

(fa’idhā qara’ta l-Qour’āna fasta`idh bi l-Lāhi mina ch-chayṭāni r-rajīm)

Ce qui signifie : « **Si tu veux réciter le Qour'ān, alors demande la préservation par Allāh contre le chayṭān, l'humilié** » [soūrat An-Naḥl/98]. La majorité des savants ont dit : cela signifie : lorsque tu veux réciter, alors demande la préservation par Allāh contre le chayṭān, ceci comme dans le ḥadīth rapporté par Al-Ḥoumaydiyy et At-Ṭabarāniyy :

« إذا أكلت فسمّ الله »

Ce qui signifie : « **Lorsque tu veux manger alors évoque le nom d’Allāh**», et non lorsque tu finis.

﴿بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ﴾

(Bismi l-Lāhi r-Raḥmāni r-Raḥīm)

La soūrat Al-Fātiḥah est Mecquoise, et elle comporte sept 'āyah.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

(Bismi l-Lāhi r-Raḥmāni r-Raḥīm)

La basmalah est considérée comme l’une des 'āyah de la Fātiḥah selon l'Imam Ach-Chāfi`iyy, et la prière n'est pas valable sans elle. Selon Mālik et Aboū Ḥanīfah, ce n'est pas une 'āyah de la Fātiḥah.

Les gens du Salaf (les musulmans des trois premiers siècles de l'Hégire) et du Khalaf (les musulmans des siècles suivants) avaient l'habitude de commencer leurs écrits et leurs ouvrages par la basmalah. La basmalah est en effet présente au début de chaque soūrat, mis à part soūrat Barā'ah (at-tawbah).

Commencer par la basmalah est recommandé mais non obligatoire, avant toute chose qui est honorable selon la Loi, à moins qu'il soit rapportée autre chose comme pour la prière qui commence par le takbīr (Allāhou 'akbar) et l'invocation (ad-dou`ā') qui commence par la ḥamdalah (Al-Ḥamdou li l-Lāh).

Quant à ce qui ne représente pas un acte méritoire rapprochant de l'agrément d’Allāh et faisant partie des choses qui sont interdites, il est interdit de le commencer par la basmalah.

Dans la basmalah, le terme qui se rapporte au (bi) – par – de “bismi l-Lāh” et qui n'est pas mentionné peut être soit un verbe, soit un nom. S’il s’agit d’un verbe, cela peut être par exemple : Je commence [par]. Si c'est un nom, cela peut être par exemple : Mon commencement [a lieu par].

Le mot "Allāh" est un nom propre désignant Dieu, Celui Qui a l'existence obligatoire selon la raison, Qui mérite toutes les louanges.

Le terme Allāh n'est pas dérivé d'un verbe ou d'un nom, ceci est l'avis des grands linguistes.

La signification de “Bismi l-Lāh” est : je commence en citant le nom d’Allāh. Et le terme Allāh est un Nom propre, spécifique à Dieu, qui désigne l’Être glorifié, Qui mérite l’extrême glorification, Qui mérite l’extrême limite de l’humilité et de la soumission, Celui Qui a la Divinité, la puissance pour créer, c’est-à-dire faire passer du néant à l’existence.

Certains ḥanafiyy ont dit que commencer par “bismi l-Lāh” avant de boire de l'alcool, c'est de la mécréance. Ce qui est correct, c'est de détailler : c'est de dire celui qui en a visé la recherche des bénédictions (tabarrouk) par la boisson d'alcool, cela est de la mécréance. Mais si la personne vise à être protégée contre son mal, c'est interdit, mais ne comporte pas de mécréance.

D'autre part, commencer par la basmalah lors d'une chose déconseillée est déconseillé.

Le terme "dieu" est spécifique à Dieu, et l'attribuer à autre que Dieu est de la mécréance, même si c'est par plaisanterie ou dans un sens figuré.

Ar-Raḥmān, c'est-à-dire Celui Qui est très miséricordieux envers les croyants, c'est-à-dire les musulmans, et les non-croyants dans ce bas monde et envers les croyants uniquement dans l'au-delà, spécifiquement aux croyants dans l'au-delà. Ar-Raḥmân est aussi un nom spécifique à Dieu.

Ainsi, dans cette vie, Allāh fait miséricorde aux musulmans et aux non-musulmans. Même l'air que respirent les non-croyants est une miséricorde de Dieu, mais dans l'au-delà, la miséricorde de Dieu est spécifique aux musulmans. Donc, il n'est pas permis de demander miséricorde pour celui qui meurt non-musulman, car Dieu ne pardonne pas à celui qui meurt non-croyant.

Allāh ta`ālā dit dans le Qour'ān :

﴿ وَرَحْمَتِي وَسِعَتْ كُلَّ شَيْءٍ فَسَأَكْتُبُهَا لِلَّذِينَ يَتَّقُونَ ﴾

Ce qui signifie : « **Ma miséricorde dans cette vie concerne le musulman et le non-musulman, et elle est spécifique au musulman dans l'au-delà** » [soūrat al-'a`rāf 'āyah 156].

Ar-Raḥīm, c'est-à-dire Celui Qui est très miséricordieux envers les musulmans.

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ﴾

(Al-ḥamdou li l-Lāhi Rabbi l-`ālamīn)

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ﴾

(Al-ḥamdou li l-Lāhi Rabbi l-`ālamīn)

Ce qui signifie : « **Louange est à Allāh le Seigneur des mondes** ». Al-ḥamdou, c'est la louange par la langue, pour les bienfaits accordés par Allāh sans que cela ne soit obligatoire sur Lui.

Et Al-ḥamdou li l-Lāh, c'est la louange à Allāh selon ce qui est digne de Lui pour Ses bienfaits, Ses mérites, Lui Qui est Le Seigneur des mondes. Les mondes désignent tout ce qui est autre qu’Allāh. Le monde est appelé `ālam, car il est une `alâmah, un signe de l'existence d’Allāh ta`ālā.

﴿الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ﴾

(Ar-Raḥmāni r-Raḥīm)

Ar-Raḥmān est l'un des noms qui sont spécifiques à Allāh, signifiant que Sa miséricorde englobe le croyant et le non-croyant dans ce bas-monde, et qu'Il est Celui Qui fait miséricorde aux croyants seuls dans l'au-delà.

Ar-Raḥīm : c'est Celui Qui fait miséricorde aux croyants. Allāh ta`ālā dit :

﴿وَكَانَ بِالْمُؤْمِنِينَ رَحِيمًا﴾

(wa kāna bi-l Mou'minīna raḥīmā)

Ce qui signifie : « **Il est miséricordieux envers les croyants** » [soūrat Al-'Aḥzāb/43].

Le mot Ar-Raḥmān est plus éloquent, plus fort qu'Ar-Raḥīm selon la langue, car la construction du mot Ar-Raḥmān est plus longue qu'Ar-Raḥīm et cela implique et indique une amplification du sens.

﴿مَالِكِ يَوْمِ الدِّينِ﴾

(Māliki yawmi d-dīn)

C'est-à-dire : « **Allāh est Celui à Qui tout appartient et Qui fait de toutes les créatures ce qu'Il veut ».** Yawmi d-dīn, c'est le jour de la rétribution.

Ainsi, Allāh est Celui à Qui appartient le bas-monde et l'au-delà, Il en fait ce qu'Il veut. Et Il dit : Māliki yawmi d-dīn. Dans cette 'āyah, le jour du jugement a été précisé par glorification du jour de la rétribution, en raison de la gravité des grandes épreuves qui auront lieu à ce moment.

﴿إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ﴾

('Iyyāka na`boudou wa 'iyyāka nasta`īn)

﴿إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ﴾

(ˈIyyāka na`boudou wa ˈiyyāka nasta`īn)

C'est-à-dire : Allāh ta`ālā Lui seul mérite que l'on s'humilie pour Lui, de l'extrême humiliation. Et c'est à Lui que l'on demande l'aide pour faire le bien et pour persévérer dans la bonne guidée, car les cœurs sont sous la domination d'Allāh ta`ālā.

Cette 'āyah indique que l'on demande l'aide d'Allāh, une aide particulière, c'est-à-dire qu'on demande à Allāh de nous créer ce qui nous est utile, car c'est Allāh Qui crée les choses, les profits, les nuisances, les mouvements, les sentiments et tout ce qui entre en existence.

Cependant, cela ne signifie pas que l'on ne demande pas l'aide des créatures. En effet, les créatures peuvent être une cause d'aide pour nous. Pour preuve ce qui est parvenu dans le ḥadīth rapporté par At-Tirmidhiyy :

« والله في عون العبد ما كان العبد في عون أخيه »

(wa l-Lāhou fī `awni l-`abdi mā kāna l-`abdou fī `awni ˈakhīh)

Ce qui signifie : « **Allāh aide l'esclave tant que l'esclave aide son frère** ».

﴿اهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ﴾

('Ihdina ṣ-ṣirāṭa l-moustaqīm)

﴿اهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ﴾

(ʾIhdina ṣ-ṣirāṭa l-moustaqīm)

C'est-à-dire : « **Honore-nous, pour avoir la persévérance sur la bonne guidée, sur l'Islam ».**

﴿صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ﴾

(ṣirāṭa l-ladhīna 'an`amta `alayhim)

﴿صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ﴾

(ṣirāṭa l-ladhīna ʾanʿamta ʿalayhim)

C'est-à-dire : « **La religion de ceux que Tu as honorés parmi les prophètes et les anges, à savoir l'Islam** ».

﴿غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ﴾

(Ghayri l-maghḍoūbi `alayhim wa la ḍ-ḍāllīn)

﴿غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ﴾

(Ghayri l-maghḍoūbi `alayhim wa la ḍ-ḍāllīn)

Ce qui signifie : « **Et non la voie de ceux qui méritent Ton châtiment,** et il s’agit des Juifs, **ni la voie des égarés,** et il s’agit des chrétiens ».

Remarque importante : Ghayri l-maghḍoūbi `alayhim veut dire ceux qui méritent le châtiment de Dieu, et il n'est pas permis de dire la colère de Dieu, car Dieu n'est pas concerné par la colère, ni les sentiments, ni l'humeur, ni le changement, et attribuer cela à Dieu est de la mécréance, ce qui fait sortir de l'Islam.

Information utile : 'Āmīn ne fait pas partie du Qour'ān à l'Unanimité des savants. Sa signification est : « Ô Allāh, exauce-nous ». Il est recommandé de la dire après la Fātiḥah dans la prière. Et il est parvenu dans le ḥadīth rapporté par Al-Boukhāriyy et les auteurs des Sounan :

« إذا قالَ الإمامُ: {غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ} فقُولوا ءامِينَ »

Ce qui signifie : « **Quand l'Imam dit {ghayri l-maghḍoūbi `alayhim wa la ḍ-ḍāllīn} dites : 'Āmīn** ».

و الله أعلم

الحمد لله رب العالمين

Allāh sait plus que tout autre.
La louange est à Allāh, le Créateur du monde.

[Fin]

MAKTABA